

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du vendredi 22 septembre 2023 à 9h30
au Siège de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
1 rue des 11 Communes à Benfeld

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

Membres présents : Mmes/MM.

BARBIER Patrick ; **BIHL** Pierre ; **DOLLINGER** Isabelle ; **HITTINGER** Denis ; **INGWILLER** Bernard ; **ISEL** Roger ; **JANUS** Serge ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ; **MANDRY** Jean-Claude ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **THIELEN** Pierre ; **WANTZ** Philippe ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mme/MM.

BACH Francis (donne pouvoir à **SENE** Marc)
GEIST Pierre (donne pouvoir à **WANTZ** Philippe)
GUILLIER Anne (donne pouvoir à **ISEL** Roger)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
REINER Denis (donne pouvoir à **BARBIER** Patrick)
RIEDINGER Denis (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)

Membres absents excusés : Mme/MM.

DECKER Claude ; **HOFFSESS** Marc ; **HUBER** Claude ; **IMBS** Pia ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **SCHAAL** Thierry ; **SCHANN** Gérard ; **STUMPF** René ; **SUCK** David.

Invité : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
MUSSLIN Nicolas, Chef de service des Affaires juridiques

Date de convocation : 15 septembre 2023

POINT D'EVOLUTION DU PROJET S/4 HANA

Le Président rappelle aux membres de la Commission Permanente que le projet S/4 HANA constitue « un de nos chantiers majeurs en réponse aux enjeux de transformation numérique du SDEA, tel que nous avons pu en échanger lors de nos différents séminaires élus-cadres en 2021 autour de la vision 2040 et de la stratégie 2021-2026 qui en découle ».

Il ajoute que le projet et son budget avaient fait l'objet d'une validation par les différentes instances du SDEA.

A sa demande, M. Joseph HERMAL, Directeur Général, réprecise le contexte du projet et ses enjeux.

Il évoque tout d'abord le caractère pionnier du SDEA lors de la mise en œuvre du progiciel intégré SAP en 2000-2001, outil indispensable pour asseoir la comptabilité analytique par périmètre, prendre en compte la gouvernance institutionnelle locale/territoriale/globale du SDEA, et accompagner le développement des équipes vers une gestion numérique optimisée générant des économies d'échelle.

Il liste en complément les enjeux du nouveau projet S/4 HANA, à savoir :

- adapter la gestion budgétaire aux évolutions du SDEA ;
- simplifier et optimiser le fonctionnement de l'ensemble des outils ;
- conforter et viabiliser le contrôle interne et la qualité des données tout en sécurisant le fonctionnement du SDEA ;
- gagner en productivité, en efficience économique et améliorer l'expérience utilisateur ;
- harmoniser, simplifier, rationaliser et optimiser les processus et les flux avec des outils numériques efficients ;
- aboutir à une infrastructure évolutive et maîtrisable.

Mme Estelle BURCKEL, Directrice Générale Adjointe, expose ensuite les bénéfices de ce nouvel outil pour l'ensemble des parties prenantes.

Elle indique à cet effet que les élus y trouveront :

- aux niveaux local et territorial : un outil permettant de conforter le modèle existant « agile, intégrateur et durable », de renforcer, optimiser et dynamiser le pilotage des travaux et subventions et de poursuivre les économies d'échelles ;
- au niveau global : un outil permettant de conforter la gestion globale rigoureuse et durable, de poursuivre les économies d'échelle et d'apporter les éléments d'aide à la décision face aux réflexions évoquées en séminaire de début de mandat sur l'évolution du modèle économique du SDEA.

Elle relève que les usagers-clients bénéficieront quant à eux, en plus des économies d'échelle, d'un levier permettant d'évoluer vers une gestion intégrée de la relation usagers-clients et des outils digitaux de référence ainsi qu'un suivi rapproché du flux de facturation et des impayés.

Elle précise, concernant les agents, que la nouvelle version de SAP devrait leur permettre de bénéficier :

- d'un outil efficient, performant, optimisé et ergonomique ;
- d'une réduction des irritants et des tâches à faible valeur ajoutée ;
- d'un appui à la démarche de responsabilisation et d'amélioration continue sur le plan individuel et collectif ;
- d'un moyen de faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs, leur prise de poste et la transmission des savoirs ;
- d'un projet fédérateur permettant de coconstruire les solutions via un reengineering participatif.

Elle évoque ensuite les instances de contrôle et d'évaluation, en soulignant que le nouvel SAP est une réponse aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et aux évolutions en matière de fiscalité (automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA) ainsi qu'une anticipation de la certification des comptes à venir.

Elle relève que le projet englobe des périmètres nombreux et variés : comptabilité budgétaire, immobilisations, contrôle de gestion, achats, logistique, ressources humaines, maintenance et travaux, facturation usager-client et projets et études.

Mme Isabelle FUCHS, Directrice Générale Adjointe, évoque quant à elle les différents acteurs du projet, au nombre de quatre (SDEA, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMOA, intégrateur et éditeur SAP).

Elle souligne que le budget prévisionnel pour la partie intégrateur et AMOA s'élève à 4,4 M€, et représente, pour le SDEA, un minimum de 4 000 jours.hommes.

Elle poursuit en décrivant la stratégie de conduite du changement et de communication y relative.

Le Président précise que le niveau d'investissement bien que conséquent, tant sur le plan financier qu'humain, est à la hauteur des enjeux visés.

M. Joseph HERMAL confirme que cette évolution est essentielle pour conforter et optimiser le fonctionnement de la structure tout en préparant l'avenir.

APRES en avoir délibéré ;

LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

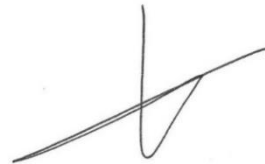
- **PREND ACTE** des informations et précisions apportées par le Président, M. Joseph HERMAL et Mmes Estelle BURCKEL et Isabelle FUCHS.
- **CONFIRME** les orientations stratégiques ainsi que les enjeux organisationnels et financiers du projet.

- **VALIDE** son état d'avancement et les perspectives associées.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20230922-2309010-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023